

Résolution contre le partenariat entre Hydro-Québec et Israël Electric Corporation.

Attendu que les Québécois et québécoises sont de façon générale épris de justice et de liberté et qu'ils ont à cœur le respect des droits de la personne et du droit international.

Attendu que depuis 1948, les gouvernements successifs d'Israël violent impunément et de façon répétée, les résolutions adoptées par l'ONU et le Conseil de sécurité des Nations Unies et que les condamnations répétées de la Cour internationale de justice restent sans écho.

Attendu que depuis mai 2017, le Québec, par le biais d'Hydro-Québec, et Israël ont signé un accord de cybersécurité dont le contenu reste secret malgré les demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels à laquelle est assujettie Hydro-Québec.

Attendu que l'Israël Electrical Cie porte une part de responsabilités dans les exactions de l'État d'Israël envers la population palestinienne notamment en coupant régulièrement le courant à Gaza et en Cisjordanie et en alimentant de façon constante le mur de la honte et que, cette même compagnie alimente en électricité l'armée israélienne, le Mossad et la Water authority qui utilise l'approvisionnement en eau telle une arme en territoires occupés.

Attendu qu'Hydro-Québec reste la propriété de de l'État québécois et que nous refusons que cette société d'état s'associe à un état-voyou et délinquant comme Israël pour perpétuer une cyber-guerre contre les citoyens et citoyennes de l'État palestinien.

Qu'il soit résolu, que le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain en solidarité avec BDS-Québec exige qu'Hydro-Québec mette fin à son partenariat de cybersécurité avec IEC et ce dans les meilleurs délais et qu'une annonce publique confirmant le tout soit faite par le gouvernement du Québec.

Adoptée par le bureau de direction le 26 mars 2019.